

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2021/30
--------------------------------	--	-----------

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 12 octobre 2021 le Comité Syndical de nouveau légalement convoqué le 13 octobre- 2021, s'est assemblé le 20 mars 2021 à 19h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : Muriel COHELO, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Grégory GOBRON, Marc MARIETTE, Edouard MATT, Ruddy SITCHARN, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Jean-Pierre LECOMTE, Daniel ESPRIN, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Jacques PEREZ, Nicolas FOUQUE, Brahim OUAREM, Gabin ABENA, Viviane LE BLANC, Filipe DA SILVA

Pouvoirs : Jean-Claude DELIANCOURT, Jean-Claude LE ROUX

Absents excusés : Christian BERAUD, Raoul SAADA, Romain COLAS, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Patric BRETTHOUS, Patrick BARRANCO, Michel LEPRETRE, Khellaf BENIDJER, Michel COLLET, Norbert SANTIN, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Xavier DUGOIN

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance,

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5212-6 et 7 et L 2224-34 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2019-PREF.DRCL-177 du 29 mai 2019 portant les statuts modifiés du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz ;

Vu la délibération 2021/15 du 25 mars 2021, portants modification des statuts

Considérant que certaines collectivités adhérentes n'ont pu approuver les statuts modifiés dans les délais impartis et qu'il convient de les présenter de nouveau devant les instances syndicales,

Vu la proposition de rédaction des nouveaux statuts annexés ;

Considérant l'intérêt pour le SMOYS d'une part d'élargir le champ de ses compétences pour lui permettre d'exercer pleinement son rôle en matière de transition énergétique et d'autre part de revoir la représentativité de ses collectivités adhérentes au sein du comité syndical afin de permettre l'équité de la représentativité de chacun de ses membres au sein d'une gouvernance pleinement partagée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

RAPPORTE la délibération n°2021/15 du 25 mars 2021,

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe ;

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les collectivités membres du SMOYS à délibérer sur cette modification des statuts,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SMOYS pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et procéder à toutes formalités

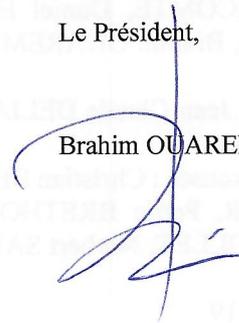
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

Le Président,

Brahim OÜAREM



L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité